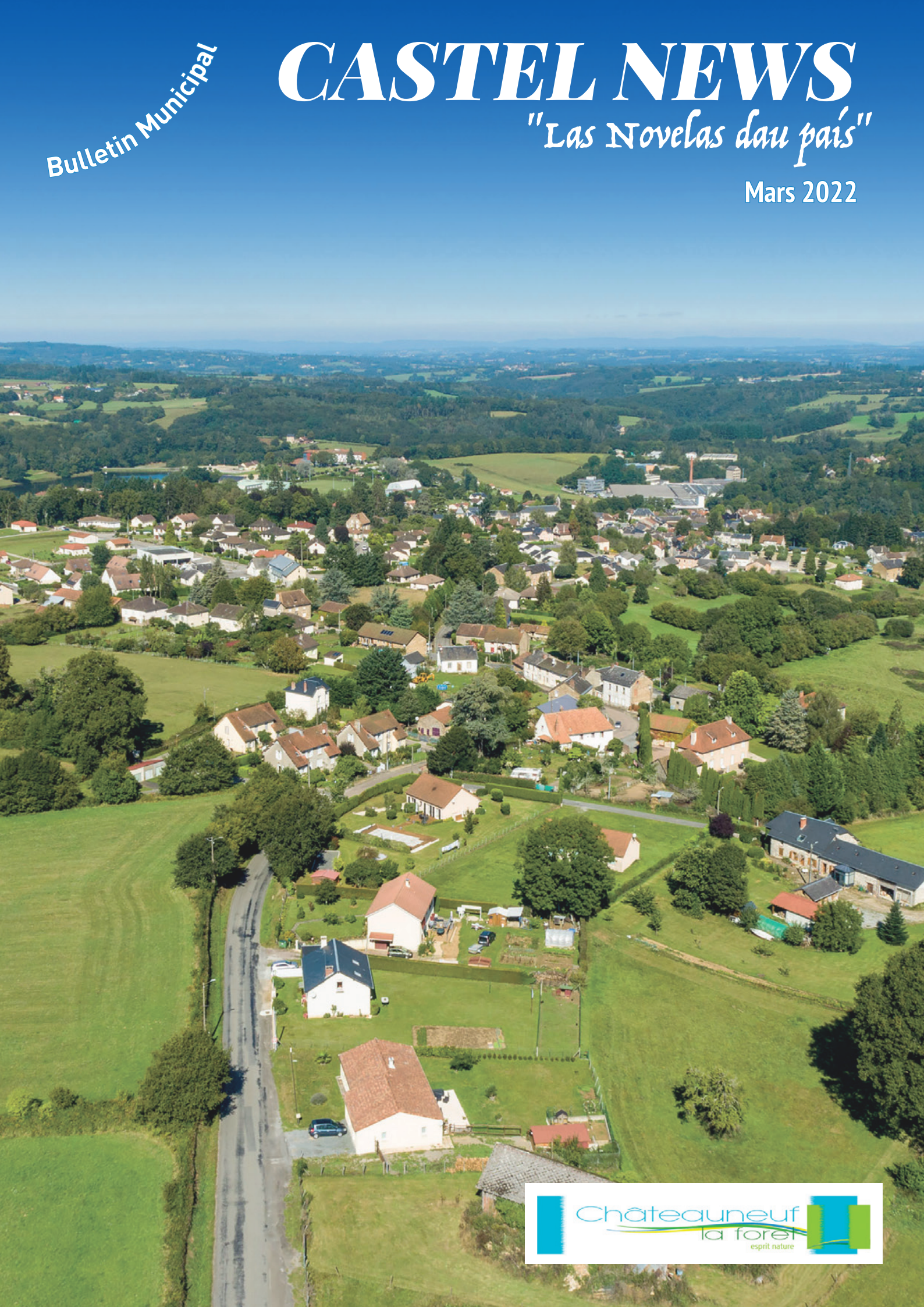




Bulletin Municipal

CASTEL NEWS

"Las Novelas dau país"

Mars 2022

Edito

de Madame la Maire

Chers administré(e)s

La situation de l'Ukraine, à l'heure où j'écris ces mots, ne peut rester sous silence même dans un édit d'un bulletin municipal. Nous ne pouvons pas rester indifférents face à l'épreuve que traverse ce pays. La tragédie ukrainienne nous concerne et rappelle à nos plus anciens, les heures sombres de notre histoire. La municipalité exprime ici tout son soutien au peuple d'Ukraine qui subit l'invasion russe. Nous remercions également tous les généreux donateurs qui ont répondu à l'appel des pompiers de l'urgence et à tous ceux qui se portent volontaires pour accueillir des réfugiés.

Comment parler de notre quotidien, des projets pour la commune dans ce contexte mondial terrible aux répercussions qu'on n'ose imaginer ?

Le programme petites villes de demain est engagé. Il mobilise fortement les élus autour du chef de projet Thomas Villette. D'ici décembre une feuille de route doit être élaborée pour les 5 ans à venir. Nous avons également sollicité la population dans des ateliers participatifs car il n'est pas pensable pour nous d'avancer sans la participation des habitants. Nous sommes une des rares communes labellisée « petites villes de demain » à avoir choisi d'emprunter la voie de la démarche participative.

Le chantier de la maison des associations a enfin démarré. La durée prévisionnelle du chantier est estimée à 10 mois. Les associations pourront bénéficier d'un lieu qui leur est consacré. Elles squattent dans des locaux provisoires depuis plusieurs années et je les remercie de leur patience.

La commune a candidaté pour être labellisée « terre de jeux 2024 ». Des animations autour des jeux olympiques devraient avoir lieu dans la commune d'ici 2024.

Que les projets ne fassent pas oublier le quotidien. Le suivi du lac par un cabinet d'étude a été repris. Des travaux de maintenance sont nécessaires. Un rafraîchissement en peinture des gîtes et école primaire ont eu lieu courant mars. Restent pour cette année les ponts et une partie du mobilier urbain. Vous serez informés par la feuille de chou des autres actions engagées. Les élus œuvrent au quotidien pour améliorer notre cadre de vie. Je veux par ces quelques mots les féliciter pour leur engagement et toutes les heures passées au service des habitants. Je les remercie pour tout leur travail et leur implication. Tous sont sur le terrain même si les effets ne se voient pas immédiatement.

Les éoliennes : sujet d'actualité mais qui, hélas, est projet sur notre commune. Je réitère notre opposition à ce projet situé dans notre forêt, qui n'est pas adapté à notre territoire et ne lui correspond pas par sa proximité avec nos captages d'eau potable et toutes les autres répercussions prévisibles. Au fil du temps qui passe, la vision sur les éoliennes se modifie. Avec le recul et l'expérience le débat s'étoffe. Les centrales à charbon ont été rallumées cet hiver (énergie carbonée donc polluante), tout cela pour compenser l'intermittence des énergies renouvelables. (Cf. l'Allemagne). Le sujet est vaste et complexe. Sur notre territoire l'intérêt du photovoltaïque et du solaire peut être étudié. Nous sommes en phase de transition énergétique. Le premier geste est de moins consommer d'énergie.

Les 10 et 24 avril, les 12 et 19 juin auront lieu les élections présidentielles et législatives. Il revient à chacun de choisir dans quelle société il souhaite vivre. Exerçons notre droit de citoyen en allant voter. L'abstention fait le lit de l'extrême droite. Aucune élection n'est jouée d'avance !!

Pour terminer cet édit, je voudrai une nouvelle fois en appeler au sens civique de chacun et chacune. Je rappelle que l'espace public et les bacs à fleurs ne sont pas des dépotoirs. Il existe des containers pour les bouteilles, des éco-points pour les emballages, des poubelles pour les masques, les tests de covid usagés et les préservatifs. A quoi sert tout le temps passé à améliorer notre cadre de vie si tous nos efforts sont anéantis par certains qui ne daignent pas participer à l'effort collectif ? Un dernier point : la vitesse. Beaucoup d'entre vous me font part des excès de vitesse dans le bourg. C'est à chacun d'entre nous de lever le pied et d'adapter notre vitesse suivant l'endroit où nous nous trouvons.

C'est par le respect et par notre civisme que nous améliorerons notre quotidien et construirons le bien vivre ensemble. Cela ne dépend que de nous.

Je souhaite à vous tous un bel été tout en ayant une pensée pour le peuple ukrainien.

Françoise Rivet, Maire de Châteauneuf-la-Forêt



Sommaire

- Edito : p 2
- Conseils municipaux p 3 - 5
- Petites villes de demain p 5 - 6
- Enfance & jeunesse p 7 - 8
- Le Lac p 9
- Animations p 10 - 11
- Infos mairie p 12
- Grève contre le chômage p 13
- Travaux en cours p 14 - 15
- Projet éolien p 16 - 17
- ZOOM sur l'EHPAD de Châteauneuf p 18 - 19
- État civil p 20
- Droit d'expression p 20
- Infos pratiques p 21 à 24

Les personnes qui souhaitent la version numérique du bulletin municipal à la place de la version papier peuvent se rapprocher de la mairie.

Mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

Tél : 05.55.69.30.27.

Mairie :

2 Place du 8 Mai 1945

87130 Châteauneuf-la-Forêt

L'équipe municipale vous informe régulièrement sur la vie locale et associative de votre commune, et sur les informations concernant la mairie avec :

- Châteauneuf, Brèves d'Infos
- Bulletin municipal : Castel news
- « Las novelas dau país » (semestriel)
- la page Facebook
- <https://www.facebook.com/commissioncommunicationchateauneuf>
- Site internet de la mairie : www.chateauneuf-la-foret.fr

QR code Facebook



Référentes communication : Françoise Rivet, Pascale Duprat

Textes et photos : commission communication

Conception graphique : APCL services - Impression : GDS Imprimeurs

Vendredi 2 septembre 2021 :

- Décision modificative budget principal, virements de crédits de fonctionnement.

- Marchés publics « création d'une maison des associations » : attribution des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir les entreprises énumérées ci-dessous et d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés publics suivants :

Terrassement: COLAS, isolation par l'extérieur: ETANCHE 2000, menuiseries aluminium: EURL FAYETTE, menuiseries bois, plâtrerie, plafonds suspendus: SAS DIATAXI, peinture, revêtements: SARL VACHER, plomberie, chauffage, ventilation: SAS GRATELOUBE, électricité : AEL.

- Mise en œuvre de la « charte 0 pesticide » sur le territoire communal, par l'acquisition de matériels. Montant estimatif de l'achat d'un tondo broyeur autoporté et une désherbeuse thermique à eau chaude: 61 290€. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne et aux Fonds Européens. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet et sollicite une subvention LEADER d'un montant de 40 000€, et une subvention de 1 200€ auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

- Personnel: convention d'adhésion au service chômage proposé par le Centre de Gestion. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour, 1 abstention) autorise Madame la Maire à signer la convention.

- Bail logement communal, 2 rue Firmin Tarrade: après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide à compter du 15 septembre 2021 de louer le logement T2 meublé de 46 m² au tarif de 230€ par mois charges non comprises et donne tout pouvoir au Maire pour l'établissement du bail.

- Cession de matériel communal : tracteur, compresseur souffleur.

- Adhésion au projet « Territoire 0 chômeur de longue durée »: après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les deux propositions: soutien et participation au projet Territoire 0 chômeurs de longue durée sur le territoire Monts et Barrages, et participation à un « comité de l'exhaustivité » à l'échelle intercommunale.

- Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées : le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission du 7 juin 2021.

Informations :

- Remerciements de l'Escholà dau Mont Gargan (accueil du groupe folklorique moldave pendant le festival au mois d'août)

- Point sur la recherche de médecin(s): Madame la Maire informe qu'elle a eu un rendez-vous avec Madame la Députée pour échanger sur l'absence de médecin

sur la commune. Une réunion a eu lieu également avec l'ARS et les médecins du territoire Briance Combade. Madame la Maire a également rencontré Monsieur Leblois, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne sur cette problématique.

- Madame Duprat annonce la participation de la commune au challenge Collect'mobile organisé par Orange et l'AMF 87. Point de collecte des téléphones en mairie jusqu'à fin novembre. En fonction du poids récolté la commune pourra recevoir un ou plusieurs arbres à planter.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration et sera distribué avec une feuille de chou « spéciale rentrée associations ».

Mardi 28 septembre 2021 :

- Elections de trois adjoints au Maire: Madame la Maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur Jean Lapaquette, 1^{er} adjoint au Maire et le remercie pour son action.

Il est procédé à l'élection de trois adjoints: Monsieur Franck Four: 1^{er} adjoint au Maire, Monsieur Jean Claude Battel: 3^{ème} adjoint au Maire, Monsieur Dominique Laubary: 5^{ème} adjoint au Maire

- Remplacement de délégués dans divers organismes et commissions: le conseil municipal, à l'unanimité, proclame élu, comme délégué à la commission d'appel d'offres: Monsieur Jean Claude Battel et désigne comme membres à la commission de travail: **voirie**: Franck Four, **Ecole-Jeunesse-Seniors**: Lionel Queyreix.

- Reconduction des indemnités de fonction des maire, adjoints, conseillers délégués au 1^{er} octobre 2021: le conseil municipal à l'unanimité, décide la répartition des indemnités à compter du 1^{er} octobre 2021 de la manière suivante: indemnité du Maire : 44% de l'indice brut terminal de la fonction publique, indemnité des adjoints : 15,75% de l'indice brut terminal de la fonction publique, indemnité des conseillers délégués: 5,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Tarifs 2022 gîtes : après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs concernant les gîtes pour l'année 2022.

- Grosses réparations de voirie communale 2022: travaux de voirie (point à temps) sur plusieurs voies communales pour un coût estimé à 77 303,41€ HT. Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

- Programme de réfection des trottoirs et reprise des bordures: travaux supplémentaires et demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des CTD 2022.

● Demande de subventions :

- Acquisition de jeux pour enfants : l'aire de jeux pour enfants située sur la plage du plan d'eau communal doit être complétée et renouvelée suite au retrait de jeux devenus non conformes. Montant estimatif du projet: 15 579,23€. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

- Cimetière: réfection des piliers d'entrée du jardin du souvenir et du colombarium. Coût estimatif des travaux: 3 544,80€ HT. Accord à l'unanimité du conseil municipal pour réaliser les travaux.

- Réfection des murs d'enceinte de la garderie périscolaire: réfection nécessaire des murs d'enceinte de la garderie périscolaire (service municipal qui compte 102 élèves inscrits). Montant estimatif des travaux: 7 753,60€ HT. Accord à l'unanimité du conseil municipal pour réaliser les travaux.

● Convention de mise en place d'un service commun entre la commune de Châteauneuf-la-Forêt et la communauté de communes Briance Combade dans le cadre du programme «Petites Villes de Demain» (PVD). Accord à l'unanimité du conseil municipal pour signature de la convention.

● Projet de lotissement: construction des réseaux de desserte électrique intérieurs au lotissement route de la Forêt. Délégation de maîtrise d'ouvrage au SEHV. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise la Maire à signer les conventions et pièces réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

● Acquisition par voie de préemption d'un immeuble, sis au 35 Rue Jean Cruveilhier au prix de 25 000€. Cette acquisition permettrait de lutter contre l'insalubrité et pourrait s'inscrire dans le cadre du programme PVD et ainsi favoriser le renouvellement urbain du centre bourg. Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité d'acquérir par voie de préemption ce bien immobilier.

Informations :

● Recrutement en cours du poste de chef de projet PVD. Durée du contrat 15 mois.

● Les Sapeurs-Pompiers volontaires ont invité le conseil municipal à visiter le centre de secours le 5 novembre.

● Monsieur Perraud de la DDT est venu présenter la procédure de révision du PLU le 23 septembre.

● Organisation de portes ouvertes du Cabinet médical le samedi 16 octobre. Nouvelle rencontre avec les professionnels de santé de la commune le 24 octobre.

● Madame la Maire a contacté le CHIMB pour l'organisation de la vaccination délocalisée (3^{ème} dose).

● Jeudi 23 octobre: orthophotographie du cimetière par drone (captation d'images des stèles).

● Le directeur de la cartonnerie SAICA propose au conseil municipal une visite de l'usine.

Vendredi 19 novembre 2021 :

● Règlement général sur la protection des données (RGPD). Délibération donnant habilitation au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

● Prix des repas servis aux écoliers à la cantine du collège: Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix des repas à compter du 1^{er} janvier 2022 à 4,35€ pour les maternels, 4,60€ pour les primaires.

● Rétrocession d'une concession inutilisée au cimetière.

● Acquisition par voie de préemption d'un immeuble, sis au 2 avenue du Pont la Prairie au prix de 41 000€. Cette acquisition permettrait de récupérer une cellule commerciale en centre bourg, s'inscrit dans le cadre du programme PVD, et favoriserait le renouvellement urbain du centre-bourg. Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'acquérir par voie de préemption ce bien immobilier.

● Attribution de marché, création maison des associations: lot démolitions, gros œuvre, attribué à la SARL Moulinard bâtiments.

● Petites Villes de Demain, recrutement d'un stagiaire: dans l'optique de construire un projet d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pertinent, la Commune de Châteauneuf-la-Forêt souhaite accueillir un stagiaire en appui du chef de projet pour le développement de la démarche participative. Durée 6 mois. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de recrutement d'un stagiaire dans le cadre du dispositif PVD et sollicite auprès de l'Etat une subvention FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

● Convention d'action spécifique avec le SEHV-service ESP 87: réalisation d'un diagnostic énergétique pour le bâtiment de la Mairie. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite la maîtrise d'ouvrage du SEHV pour cette étude.

Informations :

● Rencontre de la nouvelle directrice de l'ARS le 30 novembre afin de réaborder le problème du désert médical.

● Dimanche 22 novembre : Repas des Aînés

● Mardi 30 novembre : visite de Saica Pack.

La cartonnerie a donné plusieurs meules en pierre issues de l'ancien moulin à papier. (Réflexion à mener pour voir leur intégration dans le bourg).

● Cimetière: l'hôpital du Cluzeau a donné son accord pour la végétalisation des tombes de l'ancien sanatorium.

● Création d'une nouvelle association «Château9sauve ta forêt» par rapport au projet éolien situé dans la forêt de Châteauneuf. (Présidente : Madame Florence Eymery).

● Marché de Noël le vendredi 16 décembre, place Eugène Degressat à partir de 16h.

Vendredi 10 décembre 2021 :

- Décisions modificatives budget principal, virements de crédits.
- Indemnités de fonctions des maire-adjoints-conseillers délégués au 1^{er} janvier 2022 (% identiques au 1^{er} octobre 2021).
- Recrutement d'un agent non-titulaire à temps partiel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. (Travaux ponctuels de peinture sur les bâtiments, le mobilier urbain et la voirie). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la Maire à recruter un agent dans les conditions fixées par la législation en cours.
- Implantation d'un poteau incendie-participation de Saica Pack : pour des raisons de sécurité nécessité de créer une borne incendie rue Paul Breton à proximité de la cartonnerie. Montant des dépenses : 4710,70€ HT. Proposition de Saica Pack de participer à hauteur de 50 % HT. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la participation de Saica Pack à hauteur de 50% des travaux HT à verser après réalisation des travaux d'installation de la borne incendie.

Informations :

- Cérémonie de célébration de la Sainte Barbe, patronne des sapeurs-pompiers du 11 décembre, annulée en raison de la situation sanitaire.
- Madame la Maire a rencontré la nouvelle directrice de l'ARS, le 30 novembre, afin de lui exposer les difficultés d'accès aux soins qu'ont fait remonter les administrés et la pharmacie. Elle a demandé la

révision du zonage de classement de l'offre de santé. La commune de Châteauneuf-la-Forêt n'est pas en zone sous dotée alors qu'elle n'a plus aucun médecin. La directrice de l'ARS a indiqué que la réflexion autour de la répartition de l'offre de santé au niveau du département de la Haute-Vienne était en cours.

Lors de cet entretien, l'ARS a aussi été alertée sur le projet éolien en forêt et l'impact sur les captages d'eau du fait de leur proximité.

- chantier de création de la maison des associations lancé.
- Le Noël du personnel communal est annulé en raison de la situation sanitaire.
- Pass sanitaire demandé pour accéder au marché de Noël. Il sera aussi demandé pour participer à la réunion publique sur le projet éolien dans la forêt de Châteauneuf le 18 décembre, salle Bartholdi.
- Installation des nouvelles décorations lumineuses place Eugène Degrassat.
- Vaccination du 2 décembre : 43 personnes ont été vaccinées par l'équipe médicale du CHIMB, salle Camille Claudel.

PETITES VILLES
DE DEMAIN**PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »
AU SERVICE DE LA REDYNAMISATION DE
CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT**

La commune de Châteauneuf-la-Forêt a été retenue pour intégrer le dispositif « Petites Villes de Demain¹ » et a co-signé la convention d'adhésion en avril 2021 avec l'Etat, le Conseil Départemental et la communauté de communes Briance Combade.

Petites Villes de Demain :

C'est un programme national qui vise à accompagner la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants et présentant des signes de vulnérabilité.

Le préfet de département a proposé des communes et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURALT, a désigné les lauréats.

En Haute-Vienne 11 communes ont été retenues pour intégrer ce programme : Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Junien, Rochechouart, Bellac, Le Dorat, Châlus, Nexon, Châteauponsac et Châteauneuf-la-Forêt. A l'échelle nationale, 1 000 communes bénéficient de ce programme. Ce dispositif permet de mobiliser différents acteurs en faveur de territoires, pour les rendre plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Pour répondre aux objectifs cités ci-dessus, un chef de projet est financé à hauteur de 75%. Les 25% restant sont pris en charges par les collectivités locales. C'est ainsi que Thomas VILLETTE a été recruté pour occuper les fonctions de chef de projet Petites Villes de Demain depuis le 7 octobre 2021. Ce dernier est en charge d'animer le programme PVD jusqu'en décembre 2022 afin de construire une Opération de Revitalisation Territoriale².

1 Petites Villes de Demain : PVD. - 2 Opération de Revitalisation Territoriale : ORT.

L'Opération de Revitalisation Territoriale :

Le programme Petites Villes de Demain commence par une phase d'un an qui est dédiée à l'étude des besoins du territoire et de ses habitants afin d'identifier des actions pertinentes à développer et mettre en place à travers un outil, l'Opération de Revitalisation Territoriale.

L'Opération de Revitalisation Territoriale est une feuille de route sur 5 ans avec des actions à développer sur un périmètre défini. L'objectif est de traiter 5 thématiques différentes :

- Rendre attractive l'offre d'habitat en centre-bourg ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, le patrimoine et le paysage ;
- Accès aux équipements, services publics et l'offre culturelle et de loisirs.

Châteauneuf-la-Forêt et Briance Combade ont jusqu'en décembre 2022 au plus tard pour déposer le dossier d'ORT à la préfecture et attendre la validation de l'Etat.

Une démarche participative pour construire l'ORT :

Les élus locaux ont choisi de donner la parole aux habitants pour identifier des actions à mettre en place à travers des processus de consultation et de concertation.

Un questionnaire était disponible en version papier et numérique de décembre 2021 à février 2022. 79 personnes ont répondu à des questions concernant le centre-bourg.

Des permanences ont été tenues par le chef de projet lors du marché de Noël et au sein des bibliothèques de la communauté de communes.

Réunion publique le 29 janvier 2022 au cinéma le Colisée : présentation du programme Petites Villes de Demain, et de l'Opération de Revitalisation Territoriale, premiers éléments de diagnostics, retours des



questionnaires et entretiens, présentation des ateliers participatifs dans le but de recruter des volontaires.

Afin d'illustrer par des exemples concrets ce qu'est la redynamisation territoriale, plusieurs diffusions du



film « Les initiateurs », réalisé par le CAUE 87³, ont été organisées au cinéma, au mois de février.

Ces différentes actions ont permis d'identifier et de constituer un groupe de 22 personnes pour prendre part à 3 ateliers participatifs co-construits et co-animés avec un de nos partenaires, le CAUE 87.

- Atelier n°1 : Diagnostic en marchant/Balade sensible,
- Atelier n°2 : Repenser les espaces,
- Atelier n°3 : Relier les espaces.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Monts et Barrages⁴ participe aussi à la démarche.

Pour participer à la démarche et soutenir le chef de projet, une stagiaire en master 2 valorisation du patrimoine est accueillie par la commune jusqu'au 18 juillet 2021 en la personne d'Angéline RODRIGUEZ.

Où consulter l'information ?

Pour suivre cette première année de travail et les différents supports de présentation ou encore les résultats des questionnaires ainsi que les synthèses des ateliers, vous pourrez vous rendre sur le site internet de la commune où une rubrique « Petites Villes de Demain » va être créée. N'hésitez pas à consulter aussi les pages facebook de la commune de Châteauneuf-la-Forêt et de la communauté de communes Briance Combade. La feuille de chou municipale vous permettra aussi d'être informés des prochains rendez-vous.

Enfin, une maison du projet sera mise en place prochainement dans les locaux de la communauté de communes où des permanences seront tenues par le chef de projet.

Contacts :

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez faire part de vos idées pouvant enrichir le projet, n'hésitez pas à contacter :

- Thomas VILLETTE

Chef de projet Petites Villes de Demain

Adresse mail : thomas.villette@briancecombade.fr

Téléphone : 05 55 69 65 54

- Angéline RODRIGUEZ

Adresse mail : pvd@chateauneuf-la-foret.fr

3 Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement Haute-Vienne : CAUE 87.

4 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Monts et Barrages : PETR Monts et Barrages.

Un projet avec le Pays d'art et d'histoire pour donner un nom à l'école élémentaire !

Les 3 classes de l'école élémentaire de Châteauneuf (CE2-CM1-CM2) bénéficient d'un projet du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages.

Objectif ? Trouver un nom pour leur école.

Chaque classe profitera de 5 séances jusqu'en avril 2022.

Lors de la première, les élèves ont découvert la géographie du bourg en étudiant le cadastre napoléonien de 1832. Il y avait alors 2 quartiers : Sainte-Marie (où se trouvait une église) et Châteauneuf (autour de l'actuelle rue Tarrade). Ils ont reconstitué le quartier de Sainte-Marie à l'aide de la maquette du Pays d'art et d'histoire : en prenant modèle sur le cadastre, ils ont posé le réseau routier, les maisons autour de l'église. Ils ont fait évoluer le quartier jusqu'à nos jours en ajoutant les maisons nouvelles visibles sur le cadastre actuel.

Ils ont ensuite vu l'évolution de l'ensemble du bourg grâce aux photos aériennes entre 1950 et 2010 : de nouvelles maisons ont fait se rejoindre Sainte-Marie et Châteauneuf, le lac a été créé, l'école aussi... Ils ont étudié les noms de rues de Châteauneuf.

Le projet est porté en partenariat avec la Mairie de Châteauneuf et sera réalisé avant la fin de l'année scolaire.

Micheline de Cuyper et Pascale Duprat, Adjointes au Maire, sont intervenues pour leur expliquer la procédure pour donner un nom à l'école. Les élèves devront écrire une lettre à Mme La Maire pour proposer 3 noms. Leurs propositions devront être



ENFANCE
JEUNESSE



argumentées. Le Conseil Municipal examinera les propositions, et les élus voteront pour un nom d'école. Une délégation d'élèves (les délégués de chaque classe) et la directrice y seront invitées (en fonction des consignes sanitaires). Sur la délibération, figurera le nom de l'école élémentaire de Châteauneuf-la-Forêt.

En attendant, les élèves découvriront avec le Pays d'art et d'histoire les personnages ayant façonné l'histoire de Châteauneuf, afin de faire leur choix. Ceux ayant participé à l'histoire locale ou nationale : élus, scientifiques, entrepreneurs... Mais aussi ceux ayant œuvré dans l'ombre, par exemple les Morts Pour la France de la guerre de 14-18. Une délégation d'élèves a assisté au Conseil Municipal du 17 mars.

Une belle manière de lier patrimoine et citoyenneté !

Les élèves de l'école élémentaire souhaitent associer les habitants à leur projet et recueillir vos propositions. Si avez une idée de nom pour l'école, nous vous proposons de l'inscrire sur le coupon-réponse joint au bulletin municipal et de le déposer dans **la boîte aux lettres de l'école ou de la mairie avant le 29 avril**. Nous vous remercions pour votre participation.



Le passage du Père Noël à l'école maternelle et élémentaire :

Vendredi 17 décembre 2021, le père Noël est passé à l'école maternelle et primaire.

Il avait pris un peu d'avance avant sa grande distribution de Noël, les vacances scolaires étant toutes proches.

Il a pu distribuer aux enfants de jolis livres avec l'aide des lutins de l'équipe municipale, entouré des enseignantes et du personnel d'accompagnement de la vie scolaire. La commune a aussi offert un goûter à la suite de la remise des cadeaux. Que d'animation et de joie dans la cour des écoles avant de partir en vacances !



Le Père Noël à l'école maternelle



Le Père Noël à l'école élémentaire

Les «TAP» à l'école de Châteauneuf-la-Forêt :

C'est quoi les TAP ?

Les TAP, Temps d'Activités Périscolaires, sont des temps éducatifs complémentaires aux apprentissages de l'école. Ils ne sont pas obligatoires et sont organisés par la commune, dès l'école maternelle.

Ces activités, proposées depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013, ont pour objectif de favoriser la découverte, développer la curiosité et l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

A l'école élémentaire de Châteauneuf les trois classes sont divisées en 5 ou 6 groupes qui vont participer à tour de rôle aux activités variées proposées par les animateurs. Les séances sont le lundi de 15h20 à 16h15 et le vendredi de 15h05 à 16h15.

Les activités :

Les enfants vont ainsi pouvoir : s'initier aux échecs avec Frédéric, faire des jeux collectifs ou du théâtre avec



Virginie, de la musique avec Maria et Audrey, du hip-hop avec Coraline, ou participer à l'atelier lecture en partenariat avec « Lire et faire lire ».

Les activités « temps libre » vont leur permettre de dessiner ou de fabriquer de petits objets avec Estelle et Marie-Christine, objets qui pourront être vendus au marché de Noël par exemple !

Enfin ils vont pouvoir se dépenser et acquérir l'esprit sportif au tennis avec Emilien, au Handball avec Mehdi, au Football avec Bernard.

A l'école maternelle les TAP sont des moments calmes en début d'après-midi pendant lesquels les enfants peuvent se relaxer. Souvent une conteuse en partenariat avec « Lire et faire lire » vient leur raconter des histoires et peut-être, pour plus tard, leur donner le goût de la lecture. (Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h45 à 14h15).

La commune participe, d'une part en trouvant des intervenants qu'elle rémunère proposant des activités variées et d'autre part en finançant tout le matériel nécessaire. Ces activités sont gratuites pour les familles, permettent à un maximum d'enfants de découvrir de multiples activités sportives, manuelles, et culturelles.



Section VTT du collège Jean Monnet à l'honneur :

Une campagne... avant l'heure !

Le projet est immense !! Tant par la logistique que par l'aspect financier que cela représente pour un petit

établissement comme celui de notre commune !

Une équipe de 5 jeunes collégiens s'est qualifiée pour le championnat de France de Raid Multi-activités sur l'île de La Réunion ! Du 1^{er} au 8 mai 2022.

Comment passer à côté de cette opportunité ?

Après 2 années « en apnée » dans le sport scolaire, ce nouveau défi de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), qui certes demande beaucoup d'énergie, dans un délai plutôt serré, vaut vraiment le coup de s'engager à 200% !! C'est en tout cas ce que pensent Charlotte (en 5^{ème}), Clémence (en 4^{ème}) et leurs 3 coéquipiers Joan, Adrien et Maël (tous en 3^{ème}) !

L'équipe des enseignants d'EPS, soutenue par Mme Serr-Tournier, Principale du Collège Jean Monnet, s'active alors davantage sur les claviers d'ordinateurs, plus que sur leur VTT comme à leurs habitudes !

Rappelons que le raid est un enchaînement de sports de nature tels que la course d'orientation, le trail, le canoë-kayak et le VTT, discipline phare pour ces élèves inscrits à la section sportive du collège depuis leur entrée en 6^{ème} !

Le projet est bien accueilli et l'engouement commence à porter ses fruits. Les témoignages d'encouragements, la mobilisation des parents de ces jeunes sportifs et les dons qui commencent à se multiplier font vraiment plaisir ! Ils nous donnent de l'enthousiasme et nous rappellent à quel point les compétitions et toute la phase de préparation, mélange d'impatience et d'excitation, nous ont réellement manqué !

A l'heure où nous écrivons cet article, le déroulement de la semaine en termes d'épreuves sportives n'est pas encore connu. Jusqu'à présent le comité organisateur est resté aussi très prudent, ... On en connaît tous les raisons.

Alors sur le terrain, l'équipe s'est d'abord lancée dans la collecte des fonds, puis très vite, et intensément, elle affutera les mollets !!!

Là encore, vous entendrez parler d'eux !

Pour leur apporter votre soutien, vous pouvez faire un don :

→ Sur le site internet « Trousse à projets » cagnotte ouverte sur une plate-forme solidaire de financement participatif de l'Education Nationale.

Les dons sont déductibles des impôts. Attention : clôture le 12 Mars

<https://trousseaprojets.fr/projet/4287-jean-monnet-au-championnat-de-france-unss-raid-multiactivites>

→ Par chèque à l'ordre de l'association sportive du collège Jean Monnet, jusqu'au 15 avril 2022.

Vidange du lac :



En coopération avec l'AAPPMA de Châteauneuf-la-Forêt et la Fédération de pêche de la Haute-Vienne, le lac a été vidé cet automne, pour répondre à la législation en vigueur. Il n'avait pas été vidé depuis 7 ans.

Des analyses d'eau ont été réalisées par le laboratoire régional de contrôle des eaux et le service technique de la mairie (température, oxygène, matières en suspension, ammonium, manganèse, carbone) à trois reprises avant la vidange et sur trois lieux différents sur la Combade et la Vienne. Les résultats démontrent une bonne qualité des eaux.



LE LAC

Le remplissage du lac a commencé en janvier 2022 et s'est terminé dans le courant du mois de février. Une frayère, lieu de refuge pour les poissons a été installée.

Un empoissonnement a eu lieu le 10 février (gardons, goujons, tanches, carpes). Il est prévu un lâché de



truites avant l'ouverture de la pêche qui aura lieu le 12 mars.

Des anodontes présentes dans le lac :



La vidange du lac de Châteauneuf a mis à jour la présence de nombreuses moules. Ce sont des anodontes. Ces bivalves font partie des 7 espèces de grandes moules présentes dans nos rivières et étangs limousins. Ces anodontes peuvent atteindre les 20 cm et vont vivre une quinzaine d'année. Les deux espèces d'anodontes (Anodonte des étangs, Anodonte des rivières) vivent essentiellement au fond des étangs ou sur des parties de rivières où le courant est très faible, elles supportent donc le sol vaseux contrairement aux autres espèces de moules. Ces mollusques vont se nourrir principalement de particules organiques en suspension, elles ont donc un rôle filtreur important, permettant la purification de l'eau. Si elles sont bien présentes en limousin, elles sont en nette diminution dans d'autres régions et à ce titre elles viennent d'être évaluées espèces vulnérables sur la liste rouge des espèces menacées en France. (Ellen Le Roy, Limousin Nature Environnement)



Nouvelles illuminations :

Cette année les visiteurs ont pu admirer les nouvelles illuminations réparties dans les rues ainsi que la nouvelle décoration de la place Eugène Degrassat. Sapins, renne, ours, traineau, scintillaient de mille couleurs, sans oublier le père Noël avec sa hotte chargée de cadeaux.



Un marché de Noël plein de surprises :

Le marché de Noël a profité d'une belle soirée pour s'installer en plein air.

De nombreux exposants avaient répondu présents pour ce moment festif et les stands regorgeaient d'objets de décoration, de produits de bouche etc...il y en avait pour tous les goûts sans oublier la dégustation d'huîtres qui a réuni bon nombre de gourmands.

Le stand des écoles était très fourni en objets et décors de Noël réalisés par les enfants : couronnes, bougies, nichoirs, a attiré de nombreux acheteurs.



Le stand des écoles

Dans le cadre de «Petite ville de Demain» Thomas Villette, chef de projet tenait le stand de la maison du projet itinérante et recueillait les avis des habitants.

Les chalandes se sont réchauffés autour d'un vin chaud concocté par les parents d'élèves.

Les enfants n'ont pas été oubliés ! Pour leur plus grand plaisir, le Père Noël a fait son apparition en calèche tirée par deux ânes et accompagné de ses petits lutins. Et cette calèche a fait bien des heureux en promenant



ces petits bouts de choux tout au long de la soirée. L'indispensable pause photo s'est déroulée au stand du père Noël où se trouvait une magnifique boîte aux lettres dans laquelle les petits chérubins ont glissé leur courrier.

Mais les surprises ne s'arrêtaient pas là, l'esprit de Noël était bien présent sur le marché, avec les chants de Noël traditionnels français et anglais interprétés par la chorale dirigée par Anna Boulic.

Rendez-vous en décembre 2022 !



La boîte aux lettres du Père Noël

Repas des aînés :

C'est avec joie que le Conseil Municipal a pu organiser le repas des aînés le 21 novembre à la salle Bartholdi. Ce moment tant attendu a réuni 90 personnes autour de tables joliment décorées. Les décors de tables ont



été réalisés lors d'un atelier créatif dans le cadre de la journée « Territoire 0 chômeur de longue durée ».

Ces agapes concoctées par l'Auberge du Lac et servies par les conseillers ont ravi les papilles. C'est dans la bonne humeur que les convives se sont retrouvés sur la piste de danse, pour virevolter au son de l'orchestre « Trois et un Musette ».

D'autre part, courant décembre, les conseillers ont eu le plaisir de distribuer des colis aux aînés qui le désiraient.

Pour le Noël 2022, pensez bien à renvoyer à la mairie votre inscription pour le repas ou pour le colis.



Concours de chapeaux au marché d'automne place du 8 mai 1945



« Las novelas dau país » :

Suite à son changement de siège social, nous accueillons l'**Escòla dau Mont-Gargan** dans notre commune. Bienvenue à cette association, représentante des d'arts et traditions populaires en Limousin. Les répétitions ont lieu le vendredi soir à la salle Bartholdi. La communauté de Communes Briance-Combade met à disposition une salle de stockage pour les costumes.



Contacts pour tous renseignements :

Tel : 06 29 75 38 73 ou 06 10 18 55 47 (après 16h30).

Site internet : www.ecoledumontgargan.com

Mail : ecoledumontgargan@robaswanadoo.fr

Les élus en visite à la cartonnerie Saica Pack :

Reçus par Monsieur Nicolas MAUGUARD, directeur du site, Bruno GILLARD, Directeur de production et Madame Astrid Mazaleigue responsable du service RH, les élus ont visité la cartonnerie.

La visite a débuté par une présentation de la société Saica (implantation des sites dans le monde, en Europe et en France)

Puis après avoir mis les équipements de sécurité, ils ont visité les ateliers avec les différentes machines de fabrication, et de transformation du carton. Ils ont découvert les nombreux investissements dont la dernière machine Bobst 820, machine toute automatisée qui atteint des niveaux de productivité dignes des records nationaux.



Rencontre avec le Capitaine de Gendarmerie Commandant de la compagnie de Limoges, Damien FLORSCH jeudi 16 septembre 2021 :

Le Capitaine de Gendarmerie commandant de la compagnie de Limoges, Damien FLORSCH a rencontré Madame la Maire, Françoise Rivet, le 16 septembre 2021. Il intervient sur l'est du département et en particulier sur le secteur Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers depuis le mois d'août 2021.

La gendarmerie travaille en lien avec la mairie en fonction des demandes et des besoins. A Châteauneuf des patrouilles sont réalisées chaque jour dans le bourg.



Visite de la caserne des pompiers :

Le 5 novembre 2021, le conseil municipal était invité par Jérôme Laplanche chef des pompiers de Châteauneuf-la-Forêt pour visiter le centre de secours. Les élus ont pu découvrir les bâtiments communaux construits en 1993 et les véhicules d'intervention avec explications détaillées des pompiers. Puis le lieutenant Jérôme Laplanche a fait une présentation du fonctionnement des services et dressé un bilan de l'année écoulée. En 2020, avec un effectif de 21 sapeurs-pompiers, le centre de secours a réalisé 313 sorties sur son secteur et est intervenu en renfort auprès des autres centres de secours. Cette rencontre a permis de mettre en valeur l'engagement quotidien des sapeurs-pompiers et ce fut l'occasion pour le conseil municipal de leur affirmer tout son soutien.



Cérémonie départementale de la Sainte Barbe le 4 décembre dans la cour du Conseil Départementale, avec les sapeurs-pompiers de Châteauneuf



Cérémonie du 11 novembre 2021 ouverte au public avec la participation active des enfants des écoles

Grève contre le chômage de longue durée au Pays Monts et Barrages le 5 novembre, à Châteauneuf-la-Forêt :



Le PETR Monts et Barrages, l'association d'insertion Relais Infos Services (RIS) et l'association Interconsulaire de la Haute-Vienne ont organisé, le 5 novembre 2021, la « grève du chômage » à Châteauneuf-la-Forêt.

Cet événement national annuel visait à alerter et mobiliser contre la privation d'emploi et à revendiquer le droit d'obtenir un emploi comme inscrit dans la constitution française.

Cette journée a permis de mettre en avant le fait que les personnes privées durablement d'emploi ont des savoir-faire et des compétences qui peuvent être mis au service des besoins du territoire et de la population. « La symbolique de cet événement est forte : à l'instar des salariés qui se mettent en grève lorsqu'ils sont mécontents de leurs conditions de travail, les personnes privées durablement d'emploi manifestent contre la pénurie d'emploi » précise Hervé Valadas, Président du RIS.

Plusieurs ateliers ont été organisés lors de cette journée, en partenariat avec la municipalité de Châteauneuf-la-Forêt : confection d'objets en matériaux recyclés, chantiers de démaquage des espaces publics, fabrication d'objets pour le repas des anciens.

Pour en savoir davantage sur le projet TZCLD Monts et Barrages contact : DESSART Morgane ; 05 55 56 38 23 ; tzclldmontsetbarrages@gmail.com



Fabrication d'objets pour le repas des anciens

GRÈVE CONTRE
LE CHÔMAGE



Chantiers de démaquage des espaces publics

Cimetière :

Le 23 septembre l'orthophotographie du cimetière, grâce au passage d'un drone, a permis de réaliser la géolocalisation des espaces et des sépultures. Cette opération va être utile pour localiser et accéder aux informations de chaque tombe dès lors qu'elle sera transférée dans un logiciel de gestion en mairie. Chaque tombe aura une fiche numérique d'identification. Ce repérage était devenu nécessaire car jusqu'alors il n'existait qu'un plan de situation papier.

Une réflexion concernant l'aménagement de secteurs enherbés dans le cimetière est en cours en partenariat avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et avec l'accord du CHRU de Limoges. Une première tranche sera réalisée en régie (donc avec un coût minime) sur les espaces où sont enterrés les défunts de l'ancien sanatorium, en utilisant un gazon à pousse lente. Par cette démarche nous embellirons cet espace.

Dans le cadre de la mise en place de la charte 0 pesticide : « objectif 0 pesticide dans notre commune », et à partir du 1er juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires à l'intérieur des cimetières est proscrite. L'anticipation de la commune adhérente à la charte 0

pesticide permettra de ne pas se retrouver sans solution à ce moment-là avec l'utilisation d'un désherbeur thermique à eau chaude qui permettra d'entretenir les allées du cimetière. Le programme LEADER porté par le PETR du Pays Monts et Barrages a subventionné en partie l'achat de ce matériel.



La tonte différenciée a été mise en place au jardin



Arrivée de la désherbeuse thermique le 22 février aux services techniques

du souvenir en 2021 et sera reconduite en 2022. Projets en cours: création d'un règlement intérieur du cimetière, réfection des portails d'accès et réaménagement du jardin du souvenir.



Photo par drone devant le cimetière

Travaux maison des associations :

Première réunion de chantier le 18 janvier 2022 qui annonce le début des travaux. La rénovation du bâtiment est subventionnée en partie par l'Etat, France Relance, et le Conseil Départemental.



L'ancienne gendarmerie va se transformer en un lieu de vie sociale, d'échanges, de loisirs, attendu par les associations et les habitants.



L'ancienne gendarmerie dans les années 20 extrait de « 50 ans de cartes postales » Société historique de Châteauneuf-la-Forêt



Travaux de peinture à l'école primaire, les portes ont retrouvé une couleur pimpante

TRAVAUX
EN COURS

**Création d'une
Maison des Associations**
37 Rue Jean Cruveilhier
87130 CHATEAUNEUF LA FORET
PC n° 087 040 19 J5439 du 10 Décembre 2019

**Châteauneuf
La forêt**
esprit nature

Maitre de l'ouvrage	COMMUNE DE CHATEAUNEUF LA FORET	Mairie	05 55 09 20 19
Maitre d'oeuvre / architecte d.p.i.g.	François DEMARS	28 Chemin de l'Age 87110 LE VIGEN	06 11 23 11 05 05 55 30 57 08
Co-traitant	BET JLM INGENIERIE	11 Rue de Dion Bouton 87280 LIMOGES	05 55 02 01 74
Bureau de contrôle	APAVE	15 Rue Léon Serpollet ZI Nord	05 55 37 80 52
Coordonnateur S.P.S.	APAVE (Florian Gainant)	15 Rue Léon Serpollet ZI Nord	05 55 37 80 52
Lot 01 - TERRASSEMENTS - VRD	COLAS	ZA Jean Monnet 87920 CONDAT SUR VIENNE	05 55 70 98 70
Lot 02 - DEMOLITIONS / GROS-ŒUVRE	MOULINARD Loïc	6 Route d'Oradour Haut 87130 LINARDS	05 55 08 42 04
Lot 03 - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR & VETURE	ETANCHE 2000	10 Allée du Grand Pacage 87570 RILHAC-RANCON	05 55 36 70 20
Lot 04 - MENUISERIES ALUMINIUM	Laurent FAYETTE	La Grande Bonnyaud 23400 BOURGANEUF	05 55 64 03 29
Lot 05 - MENUISERIES BOIS	DIATAXI	les Quatre Vents 87430 VERNEUIL SUR VIENNE	05 55 00 13 39
Lot 06 - PLATRERIE / ISOLATION	VACHER Jean-Claude	Route de Villiers B.P. 18 / 36130 DEOLS	02 54 27 42 76
Lot 07 - PEINTURES / REVETEMENTS DE SOL COLLES	Sas GRATELOUBE	La Bessade 87130 CHATEAUNEUF L.F.	05 55 08 43 76
Lot 08 - PLOMBERIE / SANITAIRE	AEL	99 Rue Henri Giffard 87020 LIMOGES	05 55 35 83 83
Lot 14 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES			

Montant H.T. de l'opération = 472 500 €
Financiers :
ETAT-DETR = 141 750 €
DSIL Rénovation énergétique France RELANCE = 141 750 €
Conseil Départemental 87 = 39 440 €
Commune de Châteauneuf-la-Forêt = 149 560 €
Durée prévisionnelle des travaux : 10 mois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

**FRANCE
RELANCE**

**département
Haute-Vienne**

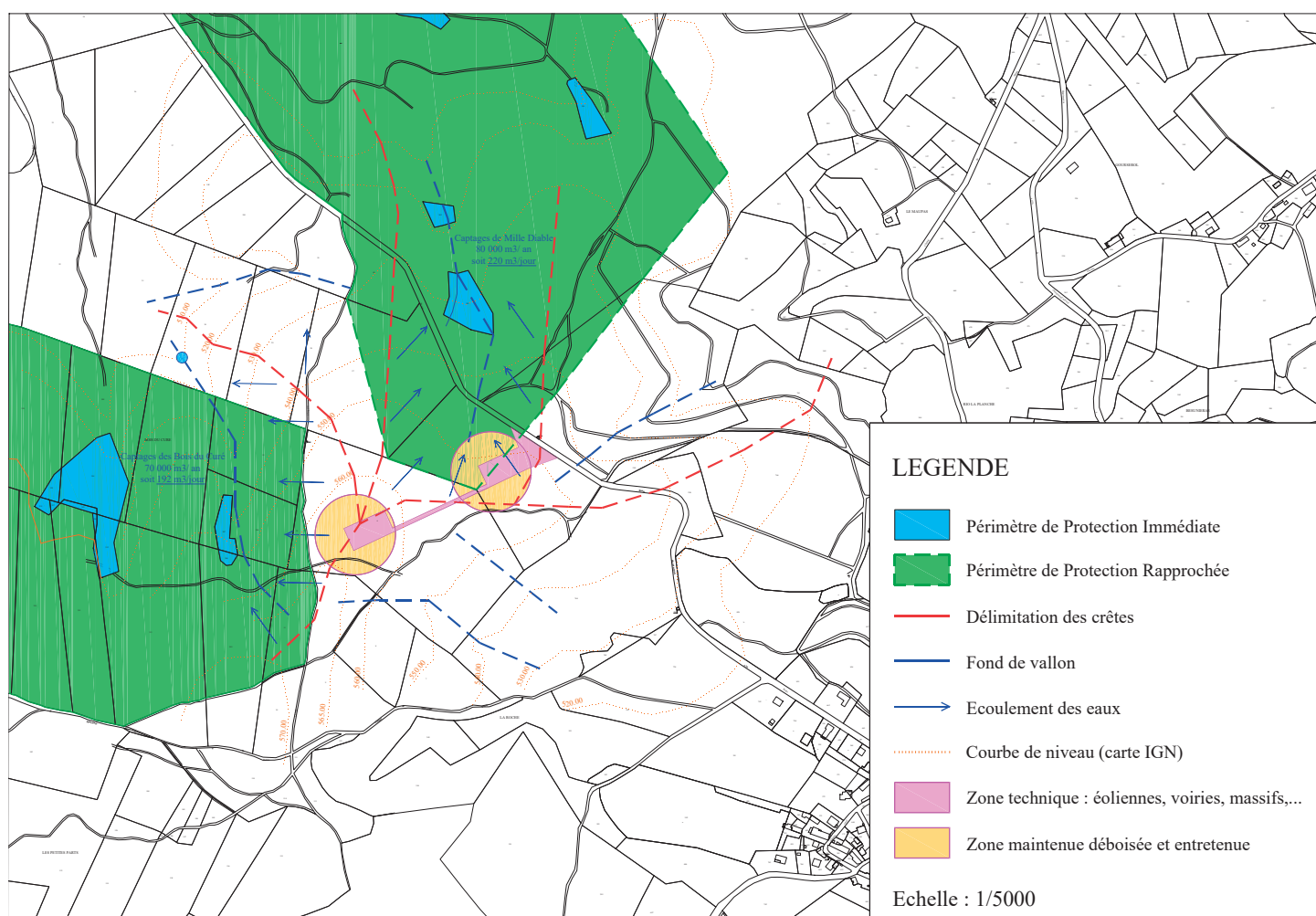


Pose de candélabres pour l'éclairage public, route de moussanas



Eoliennes : où en sommes-nous ?

Le conseil municipal lors de sa séance du 12 juin 2020 a voté à l'unanimité contre le projet d'implantation de quatre éoliennes par la société Engie Green, **dans la forêt de Châteauneuf**, route de Sussac, près de Serre et du Désert.



La procédure d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale définie par le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale, comporte **une phase d'examen, une phase d'enquête publique et une phase de décision. Actuellement la demande est en cours d'instruction à la DREAL. (Phase d'examen).**

L'enquête publique devrait avoir lieu courant 2^{ème} semestre 2022. Elle durera 30 jours, et a pour but d'informer le public et de recueillir son avis, concernant le projet éolien. **Le temps de l'enquête publique est un moment important, où les habitants peuvent donner leur avis.**

Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons connaissance de la date.

L'enquête publique ne concernera pas uniquement Châteauneuf, mais aussi 10 autres communes dans un rayon de 6 km autour du périmètre des installations : Neuvis-Entier, Roziers-Saint-Georges, Linards, Saint-Méard, La Croisille-sur-Briançon, Sussac, Saint-Gilles-les-Forêts, Doms, Saint-Anne-Saint-Priest, Eymoutiers. **Parlons-en autour de nous, à nos voisins, aux communes voisines !**

Vue route de Sussac, et la forêt de Châteauneuf, où existe le projet d'implantation de quatre éoliennes E1, E2, E3, E4

Ça bouge !

Plusieurs communes se sont mobilisées et ont pris des motions contre les projets éoliens et soutenu la commune de Châteauneuf. Nous les en remercions ! Le PNR Millevaches (Parc Naturel Régional) s'est positionné en décembre 2021 en ne soutenant aucun projet éolien sur le périmètre de ses 124 communes. En octobre 2021, création de l'association «Château9 sauve ta forêt!» qui a pour objectif la

protection de l'environnement dans la zone forestière de Châteauneuf-la-Forêt et ses environs et contre le projet d'implantation d'éoliennes. Elle a organisé en décembre 2021 une réunion publique d'information sur le projet éolien.

Création d'un collectif d'habitants à Neuvic-Entier. L'ANACR a voté contre le projet éolien en assemblée générale. La forêt de Châteauneuf est un haut lieu de mémoire historique collective. (Stèles, cache de Guingouin etc...) en toute proximité des éoliennes.

Pourquoi sommes-nous contre ce projet éolien ?

- Les éoliennes sont situées près du périmètre de protection rapproché de nos captages d'eau potable (cf. carte ci-contre) : risque d'atteinte aux mécanismes d'alimentation des captages liés aux travaux de déboisement, de défrichage et de terrassement. (5000m³ de béton et ferrailles enfouis dans le sol pour plusieurs siècles) La forêt abrite aussi de nombreux captages privés.
- Risques de pollution de l'eau à cause des travaux, relargage de composés par le béton, infiltration d'hydrocarbures ...

Ces risques deviennent très élevés pour des captages dont les eaux sont captées à faible profondeur, ce qui est le cas dans notre forêt.

A l'heure du réchauffement climatique l'eau est un enjeu majeur pour les décennies à venir !

- Déforestation sur 6 hectares, atteinte à l'avifaune et à la biodiversité.
- Impact sur le Patrimoine historique : cache de Guingouin, terre de résistance, forêt la plus ancienne du Limousin.
- Ce projet éolien représente aussi une menace pour des sites très anciens, révélés par une prospection

archéologique, effectuée en 2009 et 2010, par Bernadette et Charles Hospital, pour le compte du Service Régional de l'Archéologie. Ciblant plus spécifiquement la forêt de Châteauneuf, ce travail dévoila la présence de gallo-romains, laissant, en outre, apparaître une occupation du sol plus ancienne se rattachant à la Protohistoire. Ces structures, inscrites à la Carte Archéologique, font de cette forêt, qui les a protégées jusqu'alors, un véritable conservatoire à sauvegarder.

- Mise en péril du développement économique du tourisme vert.
- Dépréciation des biens immobiliers.

Désastre écologique : couper des arbres pour mettre une source d'énergie intermittente qui nécessite un relais par des sources d'énergie carbonées est un non-sens ! (Ex : Cet hiver des centrales à charbon ont été rallumées.)

Il y a actuellement un débat national et une remise en cause de l'éolien, l'éolien est-il aussi écologique qu'on le croit ?.....

Quatre éoliennes aujourd'hui et combien demain ? D'autres communes de Briance Combade sont démarchées par des promoteurs éoliens. Il suffit d'aller dans le nord du département pour se rendre compte de ce qui nous attend si le projet aboutit !

Remarques techniques

L'implantation des quatre éoliennes prévues : E1, E2, E3, E4, à une altitude de 502 et 563 mètres, représente un volume de 5000 m³ de béton et de ferrailles enfouis dans le sol pour des décennies,

sans retour en arrière possible. Les éoliennes y seront pour toujours. Le béton qui travaille au fil du temps ne sera jamais retiré du sol et subira des transformations chimiques impactant la nature du sol. Les plateformes permanentes, un raccordement au réseau public de 9 km vont aussi impacter les terres.

Le temps de l'enquête publique est un moment important, c'est à ce moment-là qu'il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser ! La sauvegarde de notre cadre de vie en dépend ! Après il sera trop tard !



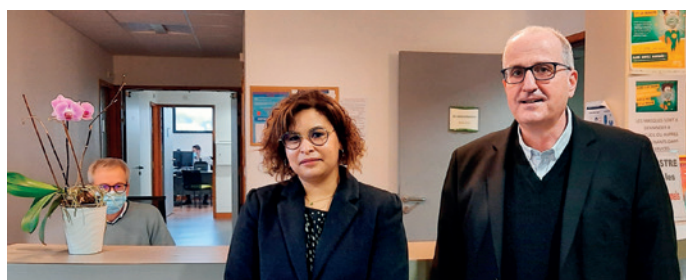
Prise de vue aérienne 1977



Prise de vue aérienne 1980

L'EHPAD de Châteauneuf, un lieu de vie qui accompagne nos aînés !

La commission communication se propose de vous faire découvrir l'EHPAD de Châteauneuf-la-Forêt. Accueillie par Madame Coudert, cadre de santé, nous reprenons notre rôle de reporter.



Monsieur Chevalier Directeur de l'EHPAD
et Madame Coudert Cadre de santé

La salle d'accueil est claire et bien décorée, l'ambiance y est calme et chaleureuse. Quelques résidents bavardent en regardant passer les visiteurs.



Espace détente pour les résidents en rez de chaussée

Pouvez-vous nous présenter l'EHPAD de Châteauneuf-la-Forêt ?

L'EHPAD de Châteauneuf-La-Forêt est un établissement public en direction commune avec le CHIMB (Centre hospitalier Intercommunal Monts et Barrages) et l'EHPAD La Pelaudine. Il est également intégré à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du territoire Monts et Barrages. Elle repose sur trois sources de financement :

- Le budget « soins », intégralement à la charge de l'Assurance maladie, sert à financer le personnel soignant et les équipements médicaux ;
- Le budget « dépendance », financé majoritairement par les départements et en partie par les résidents, sert aux prestations d'aide et de surveillance des personnes âgées en perte d'autonomie (aides-soignants, psychologues ...) ;

- Le budget « hébergement » (hôtellerie, restauration, animation ...) est à la charge du résident qui, en fonction de sa situation financière, peut percevoir des aides publiques.

La maison de retraite de Châteauneuf a vu le jour en 1973 sous la direction de Mme CHOQUET. Elle devait initialement se trouver cité font creuse mais le projet a été abandonné pour celui de Puy Chat. Le projet avait été initié par M. REGAUDIE, maire de Châteauneuf-La-Forêt. Puis en 1971, M. SINIBALDI, nouveau maire, termine le projet et le conduit à son terme.

La maison de retraite dispose de 80 lits en 1973. En 1975, elle accueille 86 résidents.

En 1983, la maison de retraite devient une maison de retraite médicalisée avec des lits de cure médicale, 2 infirmières, 4 aides-soignantes et 1 kinésithérapeute sont recrutés.

Au 1^{er} septembre 1985, M BOUYAT devient Directeur jusqu'au 18 septembre 2012. En 2002, la maison de retraite devient EHPAD. M CHEVALIER, directeur de l'Hôpital Monts et Barrages, assure l'intérim jusqu'au 17 juillet 2013, date à laquelle il devient directeur de l'EHPAD.

Les grandes évolutions de l'établissement :

- 1986 Service de portage de repas à domicile
- 1988 création d'accueil de jour et de lits d'hébergement temporaire
- 1990, 40 lits supplémentaires sont inaugurés amenant à 126 lits disponibles. La pharmacie est créée.
- 1995 Création de la salle polyvalente
- 1999 Création d'une blanchisserie aseptique
- 2012 début des travaux d'extension et de restructuration
- 2014 création du PASA (Pôle d'activités de soins adaptés)
- 2016, les travaux d'extension et de restructuration se terminent.

Nombre de salariés : 100 salariés au 31 décembre 2019 répartis avec 80% de titulaires et 20% de contractuels (CDI, CDD, contrats aidés).

La majorité des salariés fait partie de la filière de soins (environ 70% de l'effectif total), se rajoute 5% d'administratifs et 25% de la filière logistique/technique.



L'EHPAD aujourd'hui

Qui sont les résidents ?

Le public est constitué par des personnes âgées originaires à 89,39% du département de la Haute Vienne et parmi celles-ci, 22,03% habitaient la Commune de Châteauneuf-La-Forêt, 88% avaient plus de 75 ans. La personne la plus âgée avait 104 ans et la plus jeune avait 59 ans. L'âge moyen est de 85,9 ans. On comptabilise 23% d'hommes et 77% de femmes. (Chiffres au 31 décembre 2019)

Quelles sont les services proposés ?

L'EHPAD dispose de :

- 126 places d'hébergement permanent dont 32 places au sein du secteur sécurisé.
- 6 places d'hébergement temporaire en cas de sortie d'hospitalisation ou d'hospitalisation du conjoint aidant, et 1 lit d'hébergement temporaire d'urgence.
- 7 places d'Accueil de jour : accueil en journée ou demi-journée de 9h à 16h30 des personnes de plus de 60 ans, vivant à domicile, pour une durée limitée. Ce fonctionnement permet de soulager les aidants en attendant le retour à domicile du résident.
- 1 Pôle d'Activités et de Soins Adaptés.
- 1 service d'animation qui propose des activités thérapeutiques, sorties, gym, chorale, soins esthétiques ...

Quels sont les projets de l'établissement ?

L'EHPAD a pour principal objectif d'assurer une vie digne et sécurisante aux résidents hébergés dans une logique de bientraitance qui allie le respect de la confidentialité, le droit à l'information, la personnalisation des soins et le respect de la liberté.

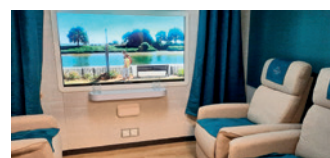


Salle du restaurant

Pour se faire, les projets mis en œuvre contribuent à améliorer la qualité de vie de tous, sans oublier la place prépondérante des familles et des proches (participation au Conseil de la Vie Sociale de l'établissement et au temps d'échanges nommé « Paroles aux usagers »).

Le dynamisme des équipes a permis ces dernières années de mettre en place un certain nombre de projets :

- Mise en œuvre des projets personnalisés (identifier les souhaits des résidents et leur évolution.)
- Ouverture d'un studio des familles depuis 2021 (repas d'anniversaire, chambre pour un visiteur lointain)
- Mise en œuvre d'une : « thérapie du voyage » (simulation d'un voyage en train dans un compartiment reconstitué en regardant les paysages défiler par la fenêtre)



Prêt pour le départ en voyage ! Comme dans un vrai train !

- Développement des partenariats avec l'extérieur (écoles, ADPAD ...)
- Mise en place des séances d'activités physiques adaptées (mobilisation douce avec les kinésithérapeutes)



Séance de gym douce et relaxation

Nos projets à venir :

- Mise en place d'un jardin thérapeutique avec un parcours de motricité.
- Déploiement d'un espace numérique destiné aux résidents.

L'établissement favorise également la qualité de vie au travail des professionnels salariés en maintenant écoute et dialogue à travers :

- Des ateliers de relaxation et de sophrologie.
- L'expérimentation « vie mon métier » (découverte d'une autre activité : cuisine, soins ...).
- La création d'une équipe mobile.



Décès

- Marcel, Jean ROUX 11 août 2021.
- Henri BARGET 19 août 2021.
- Claude, René ROULY, 14 août 2021.
- Serafettin BESIK 17 août 2021.
- Roger, Octave DOUADIC 25 août 2021.
- Alain, André FRESSEIX 5 septembre 2021.
- Paul LEGOUFFE 13 septembre 2021.
- Renée, Gabrielle BOURNEIL, veuve CHAMBRAS... le 8 septembre 2021.
- Lucie, Alice FAUCHER, veuve MOURET 26 septembre 2021.
- Alain, Gérard REYNAUD 29 septembre 2021.
- Jeanne, Andrée LEBREAUD, veuve ROUX 19 octobre 2021.
- Jean, Joseph JANICOT 8 novembre 2021.
- Colette, Liliane REILHAT, veuve CHOLET 7 novembre 2021.

- Raymond PANTEIX 14 novembre 2021.
- Odette LEGOUTEUX, épouse RUCHOU 23 novembre 2021.
- Monique, Andrée, Marie JUINO, veuve BESSETE 10 décembre 2021.
- Simonne, Marthe, Maria LAUCOURNET, veuve DULIBEAU.. 3 janvier 2022.
- Arlette, Geneviève DUVALET, veuve FRUGIER 16 janvier 2022.
- Simone CELERIER, veuve LACHAUX 23 janvier 2022.
- Anne, Marie ROUX, épouse ROUVEIX 28 janvier 2022.
- Odette CHEMARTIN, veuve LACOUTURIERE le 31 janvier 2022.
- Josette, Marie, Françoise BOULIERE, veuve LAQUAIS . 31 janvier 2022.
- Jean, Roger PHALIPPOUT 31 janvier 2022.
- Raoul, Jean BOURU 3 février 2022.
- Camille SAUTOUR 3 février 2022.
- Simone DELEGER, veuve PERRIER 7 février 2022.
- Marie, Yvette TRONCHET, veuve LACOUR 10 février 2022.
- Jeannine, Claire BOVE, veuve GIOUX 14 février 2022.



Mariages

- 1 mariage
- 2 pacs



Naissances

- 2 naissances hors commune
- 3 reconnaissances



Parrainages civils

- 2 parrainages civils

DROIT D'EXPRESSION LISTE D'OPPOSITION :

Depuis la parution du Castel News de septembre 2021, les points forts du Conseil Municipal auront été :

- L'acquisition des immeubles au 35 rue Cruveilhier (ancien hôtel restaurant) et au 2 avenue du Pont de la Prairie (ancienne boucherie) ainsi que le lancement des travaux de la future maison des associations.
- Les demandes de subvention pour effectuer des grosses réparations de voirie communale en 2022, pour le programme de réfection des trottoirs rue Cruveilhier, rue des 4 Vias, rue du 18 juin 1940 et du lotissement de Beauvais, pour l'acquisition de jeux d'enfants à installer sur la plage du plan d'eau ainsi que pour la réfection des piliers d'entrée du jardin du souvenir et du columbarium et pour les murs d'enceinte de la garderie scolaire.
- Une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » (PVD) a été signée avec l'Etat, le Département et la Communauté de Commune Briance-Combade ainsi qu'une autre convention de mise en place d'un service commun entre la Commune de Châteauneuf la Forêt et la Communauté de Communes. Le but est de construire un projet d'Opération de Revitalisation du Territoire, notamment du centre bourg.

Nous ne pouvons que souhaiter que les services de l'état accompagnent bien financièrement la réalisation de ces futurs projets.

Notre groupe a voté l'ensemble de ces délibérations car elles sont nécessaires pour notre commune.

Nous aurons prochainement à voter les budgets pour 2022 et nous y participerons du mieux possible.

Concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de notre commune, nous sommes contre ce projet car la protection de notre environnement est un atout majeur et nous tenons à le protéger.

De plus, il serait bon que certains espaces boisés soient un peu mieux préservés.

Dans notre article de septembre 2021, nous vous avons informés sur l'augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement, prix qui par ailleurs étaient également indiqués dans le magazine de la Communauté de Communes. Cette décision a été annulée et le Conseil Communautaire a voté en date du 1/10/2022 une nouvelle réévaluation de ces tarifs dans le but d'équilibrer les budgets concernés (voir délibération du Conseil Communautaire du 11/10/2021).

Pour finir, nous souhaitons vivement à toutes et tous que l'on puisse sortir définitivement de cette épidémie afin que nous puissions retrouver une vie normale.

Les élus « Tous unis Pour Châteauneuf »

Vaccinations :

Deux séances de vaccination se sont déroulées le 9 novembre et le 2 décembre 2021 (rappel 3^{ème} dose) à la salle Camille Claudel.

Vaccination sans rendez-vous le dimanche 9 janvier 2022 :

Une opération de vaccination délocalisée grâce à la mobilisation du centre de vaccination du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages en collaboration étroite avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et la mairie de Châteauneuf-la-Forêt. En délocalisant son centre de vaccination, le Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages répond aux attentes des habitants du territoire. Aussi, ce dimanche 9 janvier 2022, le centre de vaccination a maintenu sa stratégie « d'aller vers », l'objectif étant de poursuivre cette dynamique pour la vaccination. Cette action a été réitérée sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt grâce à l'investissement de tous, médecins, infirmiers, élus... qui ont œuvré pour cette journée facilitant ainsi la démarche vaccinale contre la Covid-19 pour les personnes qui le souhaitaient. (74 personnes vaccinées).



Point sur la recherche de médecin : Châteauneuf est toujours à la recherche de médecin ! :

Madame la Maire a rencontré la Députée du territoire pour échanger sur l'absence de médecin sur la commune. Une réunion a eu lieu avec l'ARS, le Conseil de l'Ordre des médecins, et les professionnels de santé de Briance Combade. Elle a également rencontré Monsieur Leblois, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne afin d'aborder cette problématique.

Le 30 novembre, Françoise Rivet a eu un rendez-vous avec la nouvelle directrice départementale de l'ARS, Madame Girard, afin de réaborder le problème du désert médical et exposer les difficultés d'accès aux soins qu'ont fait remonter les administrés et la pharmacie. La directrice de l'ARS a indiqué que la réflexion concernant

la répartition de l'offre de santé au niveau du département de la Haute-Vienne était en cours.



Organisation de portes ouvertes du Cabinet médical le samedi 16 octobre



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE**

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, n'oubliez pas que la FNATH 87 est toujours là pour faire valoir vos droits. Pour répondre à vos questions n'hésitez pas à contacter :

Une permanence juridique sur rendez-vous pris au **05 55 34 48 97** se tient le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9h à 11h à la **mairie de Châteauneuf-la-Forêt**.

« Rencontres pour une forêt vivante » :

Organisée par l'Association L'Aubraie, à 14h salle Biron. Samedi 7 mai 2022 à Bujaleuf.

Simplification des démarches administratives des personnes âgées :

Depuis le 1^{er} janvier 2022 mise en place d'un formulaire unique et simplifié qui permet de solliciter les demandes d'aides à l'autonomie versées par le Département.

Formulaire à retirer à la Maison du Département, impasse des Thuyas, à Châteauneuf-la-Forêt ou à la mairie.

Ramassage des encombrants :

Le 31 mars, date limite d'inscription le 29 mars au **05 55 69 39 32** (secrétariat de la communauté de communes Briance Combade).



Une nouvelle commande groupée de récupérateurs d'eau de pluie au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin :

Dans le cadre de son programme d'Adaptation au changement climatique soutenu par l'ADEME, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin organise pour la seconde année consécutive une commande groupée de récupérateurs d'eau de pluie. Il souhaite ainsi sensibiliser sa population aux enjeux de la ressource en eau. Ce dispositif s'adresse aux habitants, entreprises et collectivités du territoire du Parc naturel et des EPCI signataires de la Charte de Parc. Les récupérateurs d'eau, d'une capacité de 1 000 L, sont fabriqués par l'entreprise française BELL et proposés à 112,95€ pièce. Les livraisons auront lieu dans les communes de Meymac (19), Felletin (23) et Eymoutiers (87). Les acheteurs potentiels ont jusqu'au 1^{er} avril 2022 pour s'inscrire auprès des services du Parc.

Contact : tél : 06 31 85 86 68 ou mail : teposarobaspnr-millevaches.fr



Campagne de piégeage des fondatrices de Frelons Asiatique :

SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OVS NOUVELLE AQUITAINE

13 Rue Auguste Comte CS 92092, 87070 Limoges
Tél : 05 55 04 64 06 - Fax : 05 55 04 64 12
Mail : fdgdon87@gmail.com

À privilégier

- Piégeage avec pièges sélectifs au printemps **UNIQUEMENT** Février/mars/avril/mai en fonction des températures (capture des fondatrices et limite la capture d'autres insectes)
- Supprimer les nids visibles



Un piège adapté

- A placer près des ruches, d'un point d'eau ou d'arbres à fleurs, d'un composteur.
- Appâts : mélange bière + sirop de fruit rouge.



Qui contacter

Contact : F.R.E.D.O.N. Haute Vienne
SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OVS
NOUVELLE-AQUITAINE
13 Rue Auguste Comte CS 92092
87070 LIMOGES
fdgdon87@gmail.com
Tel : 05 55 04 64 06

Un Conciliateur de Justice à la Mairie de Châteauneuf-la-Forêt :

Un Conciliateur de Justice pour quoi faire ?

Dans la vie quotidienne il arrive qu'un désaccord survienne entre deux personnes ou plus (physiques ou morales), et que la situation soit bloquée voire de plus en plus conflictuelle.

La législation en vigueur, pour les litiges jusqu'à 5 000€ a rendu obligatoire la tentative de conciliation amiable préalable à une action en justice. Diverses structures sont habilitées : Conciliateur de Justice, Médiateurs, Associations d'Usagers ou de Consommateurs, etc... L'intervention d'un tiers extérieur, le Conciliateur de Justice, peut aider à reprendre un dialogue et tenter de trouver un accord amiable, satisfaisant pour toutes les parties, et éviter un procès devant le Tribunal.

Les domaines de compétences sont variés, voisinage, logement, contrat de travail, consommation, problèmes d'impayés... Mais il n'est pas habilité à intervenir dans un conflit avec une administration, les impôts, l'état-civil, les affaires familiales, la santé, une affaire pénale. Il peut rencontrer les parties ensemble ou séparément, les contacter par téléphone, par courrier, par internet. Il peut aussi, dans certains cas, se rendre sur le lieu du litige.

A l'issue de la conciliation, il rédige :

→ un **CONSTAT D'ACCORD** lorsque les parties ont trouvé une solution acceptable, par l'une et l'autre. Un exemplaire est déposé au Greffe du Tribunal compétent. Les parties, ou l'une d'elles, peuvent demander au Juge l'homologation de cet accord. Il aura alors la valeur d'un jugement et sera exécutoire.

→ il arrive qu'il n'y ait pas d'accord possible, un **CONSTAT d'ECHEC** est établi, ou que le dialogue entre les parties soit impossible, c'est un **CONSTAT DE CARENCE**. Les deux permettent une éventuelle action en justice.

Les conciliateurs de Justice en Haute-Vienne :

Les **Conciliateurs de Justice** sont des Auxiliaires de Justice, **bénévoles**, nommés par le 1^{er} Président de la Cour d'Appel, **assermentés**. Ils sont affectés à un Tribunal Judiciaire.

Les Conciliateurs de Justice relevant de la Cour d'Appel de LIMOGES sont au nombre de 36, 15 sont rattachés au Tribunal Judiciaire de Limoges et interviennent sur la Haute-Vienne. Leurs interventions n'entraînent aucun frais pour les justiciables.

Permanence du conciliateur Monsieur Serge RIBES à la Mairie de Châteauneuf-la-Forêt : le 1^{er} ou 2^{ème} jeudi du mois, l'après-midi, sur rendez-vous.

Pour contacter le conciliateur :

Tel Mairie : 05 55 69 30 27 pour prise de rendez-vous
Mail conciliateur : serge.ribes@conciliateurdejustice.fr

Courrier à adresser au Tribunal Judiciaire en indiquant le nom du conciliateur ou déposé à la Mairie.

Il assure aussi une permanence à la Mairie d'EYMOUTIERS, à la Maison de la Justice et du Droit à BEAUBREUIL et au Tribunal Judiciaire.

De nouveaux commerçants à Châteauneuf !

Le Cheyenne : bienvenue aux nouveaux propriétaires Ingrid et Laurent qui ont ouvert leur bar, restaurant, camping au bord du lac, avenue Michel Sinibaldi depuis le 10 novembre. Tél : 05 55 69 39 29.

Les Fées Vahinées : Espace bien Être, SPA, 15 Place Eugène Degrassat. Bienvenue à Noémie. Ouverture depuis le 1^{er} février. Tél : 07 60 91 22 43.

Le Castelneuvien : maison de la presse, carterie. Bienvenue à la nouvelle propriétaire Audrey, depuis le 17 décembre. Tél : 05 55 69 31 75.

La rumeur ! Elle court, elle court, la rumeur, elle s'envole, elle passe de bouches en bouches !

La rumeur ! Autrement dit, ce qu'on appelle les « on-dit », les conversations qui commencent quelquefois par « ON m'a dit », « QUELQU'UN m'a dit »...

Elle peut se propager très rapidement, elle se répand par le bouche à oreille, et surtout se déforme encore plus vite. Quelquefois aussi, ça peut être dans le but de se moquer d'une personne, de la décrédibiliser. Pendant qu'on parle des autres, on ne parle pas de soi !

Mais on sait tous combien la rumeur peut être nuisible, porter préjudice à la personne, voire la fragiliser.

À qui profite-t-elle ? Certainement pas à la personne sur qui on colporte des faits. Non, pas facile de rétablir la vérité quand on est informé très tardivement sur des événements qui sont erronés. À la personne colporteuse ? À terme, quelle satisfaction en retire-t-elle ?

Socrate, dans la Grèce antique était considéré comme un grand Sage. Et ses écrits sont restés une référence pour les philosophes contemporains.

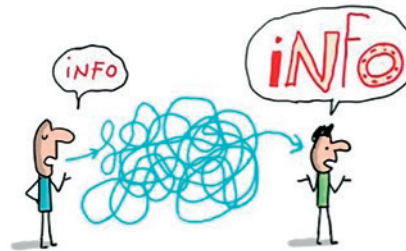
Un jour, un de ses « amis » est venu trouver le grand philosophe et lui dit :

- Sais-tu ce que je viens d'apprendre au sujet de ton autre ami ?

- Un instant, répondit Socrate. Avant que tu ne me racontes, j'aimerais te faire passer un test, celui des trois passoires.

- Les trois passoires ? Répliqua son interlocuteur.

- Oui, reprit Socrate. Avant de raconter toutes sortes de choses sur les autres, il est bon de prendre le temps de



filtrer ce que l'on aimerait dire. C'est ce que j'appelle le test des trois passoires.

La première passoire est celle de la Vérité.

As-tu vérifié si ce que tu veux me dire est vrai ?

Non, j'en ai seulement entendu parler...

- Très bien. Tu ne sais donc pas si c'est la vérité.

Essayons de filtrer autrement en utilisant une seconde passoire, celle de la Bonté.

Ce que tu veux m'apprendre sur mon ami, est-ce quelque chose de bien ?

Ah non ! Au contraire !

- Donc, continua Socrate, tu veux me raconter de mauvaises choses sur mon ami et tu n'es même pas sûr qu'elles soient vraies...

Tu peux peut-être encore passer le test, car il reste une troisième passoire, celle de l'Utilité.

Est-il utile que tu m'apprennes ce que mon ami aurait fait ?

Non, pas vraiment... Hésita l'ami.

Alors, conclut Socrate, si ce que tu as à me raconter n'est ni vrai, ni bien, ni utile, pourquoi vouloir me le dire ?

Opération tranquillité vacances : Partir en vacances en toute tranquillité !

Connaissez-vous l'opération « **Tranquillité Vacances** » ? C'est un dispositif proposé par la brigade de gendarmerie de votre domicile. Comment fonctionne-t-elle ?

1- Signalez votre absence à la gendarmerie locale :

Pendant votre absence des patrouilles de surveillance seront effectuées de jour comme de nuit, en semaine comme en week-end. Vous devez renseigner un formulaire **otv2** à télécharger sur le site <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>. A déposer à la gendarmerie et justifier de votre identité et de votre domicile.

2- Quelques conseils avant de partir :

N'indiquez pas vos dates de départ sur les réseaux sociaux. Evitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres ...). Fermez correctement fenêtres et volets ; ne cachez pas la clé de manière trop facile à trouver : paillason, pot de fleur... Ne laissez pas de grosses sommes d'argent ou des objets de très grande valeur dans votre habitation.

3- Si vous ne partez pas ouvrez l'œil :

Signalez toute présence suspecte, personne à pied ou en voiture semblant faire des repérages !!

PERMANENCES CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

FNATH : 05 55 34 48 97

3^{ème} vendredi du mois sur rendez-vous à la mairie de 8h30 à 12h

ADIL : 05 55 10 89 89

1^{er} mardi du mois à la mairie de 16h à 17h30

ADPAD : 05 55 10 11 85

- 1^{er} jeudi du mois à la mairie de 9h à 12h

- 3^{ème} jeudi du mois à la mairie de 14h à 16h30

Mission Locale : 05 55 10 01 00

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, Antenne du Conseil Départemental - MDD de Châteauneuf-la-Forêt (impasse des Thuyas)

Secours Populaire

4^{ème} mardi du mois - BUS solidaire

Place du 8 mai 1945 de 13h30 à 15h00

Secours catholique : 07 86 56 52 82

32 avenue Jean Cruveilhier

vendredi de 14h30 à 17h et samedi de 9h à 12h

Mail : chateauneuf.870@secours-catholique.org

Restos du cœur

41 avenue Jean Cruveilhier

Jeudi matin de 10h à 12h

Conciliateur de Justice : 06 78 48 74 88

Monsieur Serge Ribes, permanence une fois par mois à la mairie sur rendez-vous.



Collecte de mémoire

Le Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages recherche tout document, témoignage ou information lié aux **chemins de fer (train et ancien tramway départemental)** sur les 34 communes du Pays Monts et Barrages.



Objectif ? Créer une exposition pour l'été 2023

Julie Grèze vous rencontrera, à Bujaleuf ou chez vous. Les documents seront empruntés pour être numérisés, puis rendus avec une fiche d'autorisation d'utilisation pour l'exposition voire publication, utilisation durant des animations...

Contact : 05 55 69 57 60 /
mediationpahmb@gmail.com
www.pahmontsetbarrages.fr



Secrétariat de mairie : 05 55 69 30 27

horaires d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h45

mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

Téléphone astreinte élus : 06 74 96 27 53 (en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Communauté de Communes :

horaires d'été : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

horaires d'hiver : lundi, mercredi, vendredi de 14h à 17h
samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 05 55 12 12 87 (Syded)

Maison France Services à Briance Combade :

12 Avenue Amédée Tarrade

horaires d'ouverture : de 10 à 17h du lundi au vendredi et de 10h à 13h le samedi matin - Tél : 05 55 69 39 32

Numéro d'urgence Communauté de Communes :

07 52 06 97 57 (eau et assainissement)

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 depuis un téléphone mobile : 112

Pharmacie de la Forêt : Téléconsultation médicale

9 avenue du Pont la Prairie

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi

de 9h à 12h15 et de 14h à 19h30 - Tél : 05 55 69 36 35

Pharmacie de garde : composez le 32-37

Médecins : en cas d'urgence composer le 15

Cabinets Infirmiers : Lenoir, Borderie, Laplanche

6 Allée des Tilleuls - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 77 21

Le Gouffe, Thomas

4 Rue Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 36 75

Kinésithérapeutes : Chatenet, Scherer, Cayn, Riffaud

24 Route de la Forêt 87130 - Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 31 60

Podologue : Alex Vérinaud

Avenue du Pont la Prairie - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 65 94

Dentistes :

Docteurs Amélie POMMARET, Emmanuelle GIULIARDI

8 Route du Puy Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 44 19 12 06

Psychologue : Mme Géraldine Vandeplanque-Rey

4 Rue du Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

06 08 27 37 91

EHPAD :

10 Route du Puy-Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 31 76

Cabinet vétérinaire : Selarl VET'Puychat

6 Route du Puychat - 05 55 69 34 30

Écoles :

École maternelle : 05 55 69 39 02

Directrice Madame Florence Prat

École primaire de Châteauneuf : 05 55 69 75 22

Directrice Madame Jacob-Lacour Sandrine

École primaire de Neuvis-Entier : 05 55 69 37 28

Directrice Madame Marie Anne Pateloup